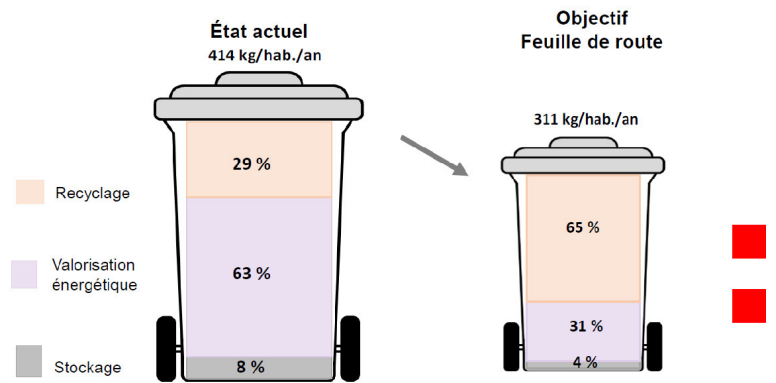


Préserver et améliorer ce qui fait la qualité de vie à Fleurieu : chacun s'y emploie au quotidien en triant ses déchets, en luttant contre le gaspillage et en respectant l'environnement. Nos efforts sont payants : la quantité de déchets par Fleurien est inférieure à la moyenne métropolitaine.

Malgré tout, la production de déchets de la Métropole de Lyon augmente plus vite que sa population ! Savez-vous que 30 % du bac gris est compostable ? Que 1/3 des bacs de tri est refusé parce que mal trié ? Alors nous sommes bons... mais nous pouvons encore mieux faire !

Aujourd'hui, presque tous nos emballages ménagers se trient, et c'est tant mieux. Mais le système reste complexe, car il y a une place pour chaque chose.

La poubelle de demain ? Elle aura subi un petit régime et elle permettra un meilleur recyclage, donc moins de gâchis ! Cet objectif nous concerne toutes et tous. Nous vous aidons à décrypter tout cela !



Objectif de réduction des déchets ménagers à l'horizon 2026



Le tri des déchets : où jeter quoi ?

Le tri sélectif est la première étape nécessaire pour le recyclage des déchets. En effet, si nous mettons tout dans la poubelle grise, rien ne serait recyclé !

Connaissez-vous la différence entre "recyclABLE" et "recyclÉ" ? On dit d'un emballage qu'il est RECYCLABLE quand il peut être transformé en une nouvelle matière première dans les usines de recyclage. Cette matière première servira à créer de nouveaux objets ou emballages RECYCLÉS, car fabriqués à partir de ce que nous avons trié. Donc, pour qu'un recyclable soit effectivement recyclé, il faut d'abord le trier !



Bornes de tri du centre village.

Mais au fait, à quoi sert le recyclage ? Il permet de récupérer toutes les matières qui peuvent être réutilisées pour fabriquer de nouveaux produits et objets, et ainsi éviter le gâchis de ressources.

Comment bien trier à Fleurieu ? Il y a ce que l'on doit amener dans des endroits spécifiques, et ce qui va directement dans nos bacs.

➤ **Les déchets qu'il faut amener jusqu'aux bornes** (parce qu'ils sont trop petits ou dangereux pour être mélangés directement au reste de notre poubelle) :

- Le verre : dans les silos installés dans les espaces publics.
- Les piles et bouchons en plastique : dans les bornes disponibles à l'école et à la mairie.
- Les textiles (vêtements, chaussures, linge de maison...) : dans les bornes "Le Relais".
- Les encombrants et produits dangereux : en déchèterie (attention les dépôts sauvages sur la voie publique et dans la nature sont interdits, sous peine d'amende).
- Si vous vous séparez d'un objet électrique ou électronique (ordinateur, réfrigérateur, téléphone...), pensez au don s'il est encore en état ou réparable. Sinon, sachez que toutes les enseignes qui en vendent ont l'obligation légale de vous le reprendre, sans frais ni obligation d'achat ; de même pour les sites de vente en ligne avec livraison (source : Code de l'Environnement).

➤ **Le tri à faire chez soi :**

- Dans le bac à couvercle jaune : les emballages recyclables.
- Dans le bac à couvercle gris : les ordures non recyclables.

EMBALLAGES PLASTIQUE



EMBALLAGES PAPIER ET CARTON



EMBALLAGES MÉTAL



Dans le bac à couvercle jaune, tous les emballages se trient.

Quelques conseils pour le bac de tri :

- les emballages se mettent **EN VRAC** : ne pas les imbriquer ensemble ;
- ne pas les mettre dans des sacs
- les emballages sont vidés, mais pas besoin de les laver
- les cartons sont pliés pour gagner de la place
- ne pas déchirer les papiers

Pour toute question, n'hésitez pas à demander en mairie ou à regarder sur le site du Grand Lyon, qui gère les déchets de toutes les communes de la Métropole.

<https://www.grandlyon.com/services/bien-trier-ses-dechets.html>

Ce qui se jette aux ordures ménagères :

- tout doit être en **SACS FERMÉS**
- déchets alimentaires non compostables : viande, poisson, fromage...
- déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, couches, protections hygiéniques...)
- petits objets en plastique (stylo, rasoir, brosse à dent...)
- vaisselle cassée
- petits objets en bois (baguettes, boîtes de camembert, cagettes),
- papier sulfurisé

Brûler des déchets verts, c'est interdit, que l'on soit particulier ou professionnel !

Nous pâtissons tous des fumées toxiques et des odeurs désagréables lors du brûlage à l'air libre. Cette pratique émet des polluants cancérigènes et des particules fines. C'est pourquoi elle est interdite dans tout le Rhône... depuis 1980 ! Et particulièrement le Grand Lyon qui est sous périmètre réglementaire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Elle constitue une infraction pénale et peut, à ce titre, faire l'objet d'une contravention de 450 €.

« Mais alors que faire de nos déchets verts ? »

Les solutions sont diverses : nos déchets « organiques » (petites branches, tontes, épluchures alimentaires...) peuvent être compostés et fournir un engrais de bonne qualité.

Les tailles de haies, branches d'arbres plus grosses, peuvent être broyées et disposées en paillage des massifs, ce qui évite le développement des mauvaises herbes, conserve l'humidité et fertilise le sol. Les broyeuses sont faciles à trouver en magasin. Et pourquoi ne pas se les prêter entre voisins ? Ou encore faire appel aux services d'une entreprise quand nous en avons trop.

Enfin, nous pouvons apporter gratuitement nos déchets verts à la déchèterie de proximité de Genay, ou aux collectes saisonnières, au printemps et à l'automne, dans des communes voisines (voir le calendrier et les points de collecte : www.grandlyon.com/services/je-jette-mes-dechets-verts.html).

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel qui parcourt 13 000 km (source : ADEME).

Que deviennent nos déchets ?

Nos bacs jaunes = LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont acheminés vers un centre de tri, où ils sont triés consciencieusement pour se voir offrir une deuxième vie. Ils y sont séparés par type de matériau (plastiques, verre, papier, métaux...). Puis les usines de recyclage les transforment en nouvelles matières premières, qui sont ensuite achetées par des entreprises pour fabriquer de nouveaux produits et objets. Ainsi, leur réintroduction dans le cycle de production préserve les ressources naturelles et protège la santé et l'environnement.

► L'acier (conserves, aérosols, bidons)

Fondus à 1600 °C et moulés en tôles et en barres, ils redeviennent après transformation de nouveaux produits d'emballage, des pièces auto, des chariots, des fûts, des outils, des armatures pour la construction et des appareils ménagers, etc...

► L'aluminium (emballage, barquettes, canettes)

Après cassage, broyage et compression, ils sont fondus et purifiés et l'aluminium est racheté en lingots ou directement sous forme liquide en fusion.

Ils redeviennent ensuite du papier alu, des vélos, des pièces auto, du mobilier, des gouttières, des appareils ménagers, des portes, des fenêtres...

► Le verre (bouteilles, flacons, bocaux)

Déarrassé des étiquettes et des capsules, le verre est trié par couleur, purifié, broyé et lavé. Il est ensuite fondu à 1550 °C puis moulé pour devenir de nouveaux contenants.

► Les briques alimentaires, le carton et le papier

Épurés dans l'eau pour supprimer les particules indépen-

dantes (encre, vernis, colles), la pâte à papier obtenue est bobinée pour fabriquer de nouveaux cartons ou des feuilles, du papier absorbant ou hygiénique, des journaux, des packs d'œufs, du papier kraft, de la tapisserie et même des panneaux agglomérés.

En raison de l'affaiblissement des fibres, le recyclage est limité à 10 fois pour le carton et 7 fois pour le papier.

► Le plastique (bouteilles et flacons)

Classé par familles (transparent, dense, opaque) et par couleurs, le plastique est ensuite transformé en paillettes ou granulés qui deviendront de nouvelles bouteilles, des bacs à fleurs, des jouets, des sièges auto, des tuyaux, des fibres de tissu ou ouate de rembourrage.

► Autres déchets

Les cartouches d'encre sont nettoyées pour être à nouveau remplies ;

Les sacs en plastique deviendront des sacs poubelles ;

Les piles seront triées et désossées pour récupérer les métaux réutilisables (zinc, mercure, ferromanganèse).

Le saviez-vous ?

1 tonne de cartons recyclés = 2.5 tonnes de bois épargnées

20 bouteilles d'eau = 1 pull en laine polaire

450 flacons de lessive = 1 banc trois places

4 briques de lait = 1 rouleau de papier hygiénique

670 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo

Notre poubelle grise = LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères résiduelles sont soit stockées soit incinérées.

► Le stockage

Appelés avant « décharges », les lieux de stockage sont choisis pour minimiser l'impact sur l'environnement ; ils sont rendus étanches à l'aide de bâches plastiques soudées et d'argile ; ils sont équipés de systèmes de récupération et de traitement des lixiviats (eau qui traverse la couche de déchets et qui stagne dans le fond).

Ces déchets produisent de grandes quantités de gaz (méthane et dioxyde de carbone) qui sont récupérées par un système adapté. Le méthane est généralement brûlé sur place dans des torchères, mais de plus en plus récupéré et valorisé sous forme de biogaz pour réseau de chaleur ou comme carburant pour des véhicules.

Si les "décharges" sont aujourd'hui beaucoup mieux gérées qu'il y a 20 ans, la loi impose néanmoins, à terme, la fin de cette pratique pour tout ce qui pourrait être valorisé autrement.

► L'incinération - 2 installations sur le Grand Lyon, à Gerland et Rillieux-la-Pape

C'est une opération qui consiste à brûler les ordures, et donc réduire la quantité de déchets, mais l'incinération demande de l'énergie au démarrage et produit des gaz et des éléments nocifs. Ceux-ci sont néanmoins filtrés, car des normes de plus en plus strictes réglementent les rejets dans l'atmosphère.

L'avantage de l'incinération est qu'elle produit de la chaleur qui est récupérée, soit pour chauffer les bâtiments aux alentours, soit pour produire de l'électricité.

Les résidus solides sont appelés mâchefers : il est possible de récupérer les métaux qu'ils contiennent. Le résidu est parfois utilisé pour stabiliser les sols des routes en construction.

Comment réduire nos déchets ?

Il existe de nombreux réflexes à adopter pour faire subir une cure d'amincissement à notre poubelle... ou d'anciennes bonnes pratiques à remettre au goût du jour ! La plupart sont simples et économiques. Si cela demande un peu de temps au démarrage, on prend vite de nouvelles habitudes, et un réel plaisir à voir baisser la quantité de déchets que l'on produit. Alors, on se lance ?



Bac à compost fait maison.

- Les épluchures de cuisine : à composter au jardin ou à donner aux poules !
 - Il est facile de se procurer un composteur individuel en jardinerie et magasins de bricolage, et pourquoi pas de le fabriquer pour les plus bricoleurs ? Même en appartement, il est possible de composter, avec l'aide de lombrics en bac.
 - Pas de composteur à soi ? On peut participer à celui du jardin partagé, géré par l'association Graines de Fleurentin.
 - Le Grand Lyon accompagne les projets collectifs de compostage entre voisins (aide financière et formations...).
 - Adoptons une poule ! Elle consomme environ 150 kg de déchets de cuisine par an, et nous fournit de bons œufs.
- Les objets cassés, en panne : à réparer soi-même ou avec l'aide de voisins bricoleurs ou encore de professionnels (cordonnier, réparateur, couturier...).

- Donner / vendre / acheter d'occasion : sur les brocantes et vide-grenier, par le don aux associations, les sites internet de vente entre particuliers...
- Acheter en vrac pour limiter les emballages. Cela demande juste un peu d'anticipation au moment de partir faire ses courses, mais on prend vite le pli... (et le tupperware).
- Pour les fêtes entre voisins et les événements associatifs (dès qu'ils reviendront), privilégions de la vaisselle réutilisable, des verres lavables... qui passent tous facilement en machine.

Le saviez-vous ? Depuis la loi "Anti Gaspis et économie circulaire", nous avons maintenant le droit de nous faire servir dans nos propres contenants, même dans les supermarchés !

Aides et astuces : bonnes adresses et sites internet utiles

➤ Se former au compostage :

- Formations gratuites en ligne du Grand Lyon : <https://demarches.toodego.com/gestion-des-dechets/sinscrire-a-une-sensibilisation-au-compostage-individuel/>
- Tutoriel vidéo « le compostage facile » : <https://www.youtube.com/watch?v=MyOalH3txGA&list=PL5hiTZUmgh5xLg0mbEmFuhQ2GqSHr8pc&index=1>
- Participer à l'association Graines de Fleurentin
- Les élus de la Métropole ont décidé la distribution gratuite de composteurs individuels. Les premiers exemplaires seront distribués à partir de juillet 2021. Vous pourrez effectuer une demande dès le 26 avril sur le site Toodego.com

➤ Réparer ses objets cassés :

- Association "Repair café" à Neuville : <https://www.repaircafe-rhone.fr/>
- Annuaire national des réparateurs : <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Trouver des tutoriels (gratuits) de réparation : <https://fr.ifixit.com/>

- Des acteurs spécialisés dans l'électro-ménager : <https://murfy.fr/> (interventions à la maison) et <https://www.spareka.fr/> (pièces détachées).

➤ Pour acheter d'occasion et soutenir l'emploi de publics précaires :

- La recyclerie de Rillieux-la-Pape : <https://recyclerie-de-rillieuxlapape.org/>
- La recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux : <http://recycleriedombessaone.fr>
- Les boutiques Emmaüs
- Les puces du canal, à Villeurbanne

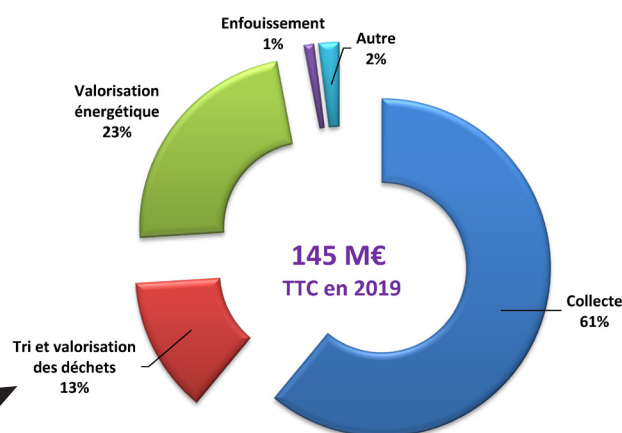
➤ Donner ce qui peut encore servir :

- Dans la plupart des recycleries
- Espaces de don dans les déchèteries (les "donneries") : <https://www.grandlyon.com/services/je-trouve-une-donnerie.html>
- Foyer Notre-Dame des Sans Abri à Villefranche, Emmaüs...

Combien ça coûte ?

Le Service public de Prévention et Gestion des Déchets ménagers (SPGD) du Grand Lyon dispose d'un budget annuel de 145 M€ (TTC pour l'année 2019) pour assurer la collecte, le tri et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Près de 80 % de ce budget, soit 113 M€, est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que chaque contribuable paie annuellement.

Répartition des dépenses 2019 du SPGD (d'après le RAPPORT ANNUEL 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés-Grand Lyon).



En conclusion : le recyclage est indispensable pour réduire les pollutions et récupérer des ressources plutôt que de les gâcher. Néanmoins, tous les processus d'élimination ont un impact environnemental, et même le recyclage a un coût. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas ! Nous avons donc tout intérêt à réduire la taille et le poids de nos poubelles...

Retrouvez ces informations sur le site de la Mairie de Fleurieu (www.mairie-fleurieusursaone.fr), pour cliquer directement sur tous les liens Internet